

Direction des ressources humaines

Compte Rendu du Comité Technique Paritaire
du 9 décembre 2010

Sous la présidence de M. Albert MAROUANI

Séance n° 8

La séance est ouverte à 15h10

ETAIENT PRESENTS :

Représentants Titulaires de l'Administration : M. MAROUANI Albert ; M. MIAOULIS Alain ; M. FOSSETTE Jean-Loup ; Mme CHAMPETIER Marie-Noëlle ; Mlle PAROLA Isabelle ; M. KLEE Louis ; M. BARRA Guillaume.

Représentants Titulaires du Personnel :

Au titre de l'UNSA : M. GOUDINEAU Hubert ; M. ROSSO Thierry ; Mlle MOUZE Geneviève ; Mme VIRGILI-BARBIER Christiane

Au titre de la FSU : M. SOIRON Claude ; M. PUPPO Alain.

Au titre de la FERC-CGT : Mme COLL Estelle ; Mme LLATY Catherine.

Au titre de la CFDT : Mme BOISIVON Alette

Représentants Suppléants de l'Administration :

Mme BATAZZI Claudine ; Mme DE KOZAK Nicole ; Mme JOUINI-KARRACH Samira ; Mme PISANO Florence ;

Représentants Suppléants du Personnel :

Au titre de l'UNSA : M. GAYSINSKI Marc

Au titre de la FERC-CGT : M. FAVRAT Christian.

La secrétaire adjointe de séance est Mme BOISIVON Alette

Point à l'ordre du jour n°1 ; Approbation du compte-rendu du CTP du 20 octobre 2010 :

Mme MOUZE précise la phrase page 3 : 1er alinéa 1ère ligne remplacer « le SNPTES n'est pas favorable » par : « le SNPTES est favorable ».

Page 3 « elle souhaite que cette somme soit affectée à l'action sociale mais sur une ligne spécifique aide d'urgence »

Page 4, après le premier tableau elle demande la suppression du mot « de », elle demande également la suppression de : « et plus particulièrement »

Page 5 elle demande le remplacement du dernier alinéa par « Mme Mouze propose que la liste des critères d'éligibilité à la NBI recensés par le groupe de travail soit envoyée par mail à tous les BIATOSS »

Mme LLATTY page 9 : demande la correction de l'intervention de M. FAVRAT : « M. Favrat signale qu'en accord avec la FSU, la CGT s'oppose à la politique des primes mais rappelle néanmoins qu'elle est favorable à une égalité de traitement entre les titulaires et les contractuels et demande donc l'obtention de primes pour les personnels précaires ».

Le Président met aux votes le compte rendu ainsi modifié.

Vote sur la l'approbation du compte rendu

	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	9				9
UNSA	4				4
FSU	2				2
CGT	2				2
CFDT	1				1
TOTAL	18				18

Mme MOUZE souhaite que les comptes-rendus du groupe de travail «action sociale» soient disponibles sur Jahia en accès réservé aux personnels.

Point à l'ordre du jour n°2 : Plan de formation 2011 :

Mme CHAMPETIER présente M. Christophe Rousseau, chef du pôle formation depuis septembre 2010, elle précise qu'il sera fait une présentation du bilan de la formation pour 2010 avant de présenter les axes de formation pour 2011.

M. ROUSSEAU commente un diaporama présenté aux conseillers (voir pj annexe). A la suite de cette présentation, M. PUPPO demande des explications sur le camembert représentant les interventions extérieures et demande s'il y a une volonté de re-centraliser la formation en interne.

M. ROUSSEAU confirme que ça fait partie de ses priorités.

Mme MOUZE s'interroge sur le choix des formateurs et leurs conditions d'exercices.

Mme Virgili-Barbier et M. Soiron et Rosso demandent des précisions sur le paiement des heures supplémentaires.

Mme Champetier précise que les intervenants sont rémunérés.

M. Klee s'interroge sur l'absence de l'Urfist dans le plan de formation estimant que les formations sont aussi suivies par les personnels de l'UNS.

M. ROUSSEAU indique qu'une réflexion est lancée qui inclura la détermination de nouveaux principes concernant d'une part les missions obligatoires des agents qui feront partie de leur fiche de poste, la limitation du nombre d'heures assurées par les formateurs, l'égalité de traitement entre les personnels et la diminution des binômes.

Mme VIRGILI-BARBIER demande si les enseignants-chercheurs, chefs de services, ont bien suivi les formations à l'entretien professionnel.

Mme CHAMPETIER estime que les chiffres ne sont pas encore satisfaisants. Elle rappelle toutefois que 51 enseignants-chercheurs se sont formés notamment en management, à l'entretien professionnel et à la gestion de la voix.

Mme COLL soulève qu'elle ne voit pas apparaître dans le plan de formation les actions proposées par le service TICE (Jalon, Wims, etc...)

M. Rousseau répond que c'est un oubli, elles y seront ajoutées.

Mme BOISIVON s'interroge sur le recensement des absences des personnes inscrites en formation. Le service comptabilise-t-il les absences justifiées et celles non justifiées ?

M. ROUSSEAU confirme que le chiffre présenté récapitule toutes les absences justifiées et non justifiées, il précise que les absences font l'objet d'un suivi par son bureau pour savoir si elles sont justifiées ou répétées, il souligne toutefois que le thème des formations entraîne plus ou moins d'absentéisme.

Mme COLL rappelle que les absences sont parfois dues au fait que les formés ont trop de travail pour venir.

Le Président demande s'il existe des demandes de formations que l'offre de l'Université ne satisfasse pas

Mme CHAMPETIER rappelle que le plan de formation est construit à partir des besoins des personnels identifiés lors des entretiens professionnels, partie demande de formation.

M. ROSSO s'interroge sur l'utilisation du DIF.

M. ROUSSEAU estime qu'il faut rendre lisible un dispositif très technique, il précise qu'un mode d'emploi du stagiaire VAE et DIF sera bientôt diffusé. Il précise également que la charte de la formation négociée entre l'université et les représentants des personnels sera diffusée aux membres du CTP

M. ROUSSEAU souhaite présenter les axes de la formation 2011.

M. KLEE demande à intégrer dans le plan de formation les formations techniques des personnels des BU dont le budget ne sera plus dans une enveloppe spécifique.

Mme VIRGILI-BARBIER s'interroge sur la mutualisation des moyens avec l'UPMC pour les personnels de l'Observatoire Océanologique de Villefranche s/Mer. En effet, selon une convention déjà signée, ceux-ci devraient recevoir le plan de formation de l'UNS.

Mme VIRGILI-BARBIER remercie pour cet excellent travail de présentation et demande à avoir communication du diaporama.

M. PUPPO souligne la difficulté pour les enseignants-chercheurs qui ont un emploi du temps très chargé de bénéficier de formations et demande si certaines formations ne pourraient être prises en décharges d'enseignement. Par ailleurs il suggère des formations sur la présentation des dossiers (ANR, bourses Marie Curie...).

Le Président met au vote le plan de formation 2011 figurant en annexe au présent compte rendu.

Vote sur le plan de formation 2011 :

	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	9				9
UNSA	4				4
FSU	2				2
CGT	2				2
CFDT	1				1
TOTAL	18				18

Point n° 3 : Etat des lieux de la situation des agents non titulaires à l'UNNS (travaux préparatoires)

Mme CHAMPETIER rappelle que l'objet de la réunion d'aujourd'hui est d'entamer la réflexion sur la situation des agents non titulaires à l'UNNS. Elle indique qu'un groupe de travail sur les contractuels avec les bureaux de personnel a commencé à se réunir.

Elle présente un power point (voir pj en annexe)

Le Président estime que le déficit de cadres A titulaires dans l'université explique le nombre de contractuels de catégorie A. La difficulté supplémentaire réside dans le fait que ces contractuels peuvent être moins intéressés à passer des concours qui leur ferait perdre en rémunération.

Mme CHAMPETIER conclut sa présentation en présentant les propositions de l'administration pour améliorer la situation des ANT à l'UNNS.

PROPOSITIONS :

- 1 - Elaboration d'une charte des agents non titulaires :
 - Constitution d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une charte concernant la gestion des agents non titulaires ;
 - Réflexion sur l'élaboration d'un avancement spécifique des agents non titulaires ;
 - Généralisation d'un entretien professionnel pour les ANT (recommandation du Ministère) ;
 - Recueil de Bonnes Pratiques auprès d'universités et EPST ;
- 2 - Gestion administrative des agents non titulaires
 - Elaboration d'un E-contrat avec champs obligatoires et workflow pour les différents acteurs concernés ;
 - Formation des utilisateurs de ce E-contrat ;
 - Recueil de « Bonnes pratiques » auprès d'autres universités et EPST ;
- 3 - Titularisation par voie de concours
 - Elaboration par les services de la DRH d'un kit de sensibilisation et de formation sur les concours, relayé par les bureaux des personnels dans toutes les composantes + une journée d'information ;
 - Formation des bureaux des personnels à l'accompagnement et la sensibilisation aux concours ;
- 4 - Identification des cas d'agents non titulaires en situation difficile :
 - Coordination mensuelle avec les responsables des bureaux de personnels des composantes pour avoir une remontée de terrain sur ces cas sensibles
 - Coordination au sein de la DRH avec le Pôle Action Sociale, la Médecine de travail et la Psychologue.

Mme VIRGILI-BARBIER souligne que c'est une bonne chose de réfléchir sur la situation des agents non titulaires. Elle estime toutefois que les personnels handicapés étant obligatoirement contractuels avant d'être titularisés devraient être sortis de la réflexion car ils relèvent d'une problématique spécifique et de contrats spécifiques.

Elle rappelle qu'il n'est pas possible d'utiliser les termes de statuts ou de carrières pour ces agents.

Enfin, elle s'interroge sur les congés prévus pour les non titulaires. En effet la proposition de l'administration prévoit de leur accorder 42 + 3 jours « président » de congés alors que les titulaires bénéficient de 45 jours dont 3 jours « président »

Mme CALLEA explique que la règle des « 45 jours dont 3 » ne peut pas s'appliquer aux agents non titulaires qui n'interviennent pas sur la totalité de l'année universitaire car cela introduirait une inéquité avec les titulaires. En effet, les contractuels bénéficieront donc de 42 jours de congés éventuellement proratisés en fonction de la durée de leur contrat et tous ceux qui seront en fonction lorsque des jours « président » sont accordés bénéficieront de ces jours « président ».

M. GOUDINEAU remercie la direction des ressources humaines, pour ce travail mais demande des informations plus précises. Il souhaite connaître le nombre de contractuels recrutés sur les supports d'état vacants et le nombre de contractuels recrutés sur budget propre.

M. GOUDINEAU rappelle que la LRU impose un pourcentage maximal de masse salariale pour les contractuels.

Mme PAROLA précise que ce pourcentage sera fixé dans le prochain contrat.

M. GOUDINEAU souligne que ce pourcentage sera stratégique et devra être présenté au CTP. Il demande par ailleurs le détail de la répartition des agents dans les services en nombre et non en pourcentage.

Mme COLL estime que ces données sont très intéressantes pour comprendre la situation, elle trouve bénéfique d'initier les congés des contractuels mais demande si cette mesure doit être approuvée par le CA.

Mme CHAMPETIER précise qu'il s'agit d'une mesure d'organisation des services et que la réglementation précise que les contractuels aient les mêmes congés que les titulaires, ce pouvoir appartient donc au Président, après avis du CTP.

Mme COLL souligne qu'il est difficile de parler d'un sujet si important à une heure si tardive. Elle demande que les textes d'application de la RTT au sein de l'UNS soient disponibles sur le site.

Le Directeur Général des Services rappelle que cette présentation a pour objectif de lancer le débat et que toutes les questions doivent être débattues dans les groupes de travail pour aboutir à des propositions dans un prochain CTP.

M. SOIRON indique que le recours à des contractuels spécialistes pour les nouveaux métiers n'est pas une fatalité, car les nouveaux diplômés répondent à ces besoins. Il faut demander des créations de postes à spécificité et organiser les concours.

M. PUPPO est heureux d'avoir pu prendre connaissance de ce document qui amène toutefois beaucoup de remarques à rediscuter. Il estime qu'à cause de la loi LRU et du passage aux RCE, le ver est dans le fruit et va le manger de plus en plus, notamment parce qu'il n'y a aucune création de poste de BIATOSS. Il demande au Président d'organiser une journée morte à l'UNS pour protester auprès du Ministère contre cette situation. Il souligne que le tableau page 12 montre de manière dramatique que plusieurs composantes tournent avec une moitié d'agents non titulaires.

Il s'oppose fermement au recrutement d'enseignants-chercheurs non titulaires. Il commente le tableau page 17 en soulignant l'énorme pourcentage d'agents recrutés aux indices 292 à 297 soit des salaires beaucoup trop bas. Pour les catégories supérieures, il demande le fractionnement des statistiques à partir de l'indice 338 et demande quel est l'indice maximal perçu par les contractuels.

Il demande surtout une vraie politique de l'UNS qui serait de refuser de fonctionner avec autant d'ANT.

Le Président souligne que la question des contractuels se posait avant la LRU. Il concède toutefois que la question de l'augmentation des postes se posera rapidement, il estime en effet que le passage aux RCE s'est traduit, et il le dira au Président de la République, par une augmentation importante des besoins de personnels BIATOSS pour la gouvernance. Les postes économisés au ministère n'ont pas été redéployés aux universités. Il estime que le modèle du service public universitaire va être un combat. Mais il n'appartient pas à l'administration de l'établissement de se substituer à l'expression politique revenant aux syndicats. Il estime toutefois que de nombreux sujets et notamment l'entretien des bâtiments (la sécurité des usagers et des personnels) mériteront des débats poussés avec le Ministère. Il reconnaît que la présence de titulaires sur les postes administratifs des laboratoires est nécessaire.

Mme BOISIVON demande si les contractuels travaillant dans des services bénéficiant d'un régime d'horaires et de congés spécifiques auront les mêmes congés que les titulaires affectés dans ces services.

Mme CHAMPETIER acquiesce.

M. ROSSO s'interroge sur le recrutement des contractuels : calendrier, profils, etc...

Mme CHAMPETIER répond que les conditions de recrutement doivent être harmonisées² grâce à la charte et au E-contrat. Elle demande des noms de personnes volontaires pour être membres du groupe de travail sur les contractuels :

Composition du groupe de travail issu des membres du CTP :

Les volontaires sont :

Mlle PAROLA, M. GOUDINEAU, M. PUPPO

Point à l'ordre du jour n°4 : Congés des agents non titulaires :

L'article 10 du décret 86-83 du 17 janvier 1986 (dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat) prévoit que « l'agent non titulaire en activité a droit, compte tenu de la durée de service effectué, à un congé annuel dont la durée et les conditions d'attribution sont identiques à celles du congé annuel des fonctionnaires titulaires prévu par le décret n°84-972 du 26 octobre 1984 ».

Le décret n°84-972 du 26 octobre 1984 prévoit que tout fonctionnaire d'Etat en activité a droit, pour une année de service accompli, à un congé annuel d'une durée égale à 5 fois ses obligations hebdomadaires de service ».

$5 \times 35h = 175h / 7 h$ (durée légale par jour) = 25 jours.

HISTORIQUE :

Actuellement est appliquée la règle des 2 jours $\frac{1}{2}$ par mois pour les agents non titulaires de l'UNS (calcul effectué au prorata de la durée du contrat et de la quotité de travail).

Les jours Président (3 jours) sont attribués en plus des 2 jours $\frac{1}{2}$ par mois.

Exemple 1 : Pour un contrat de 10 mois du 01/09/2010 au 30/06/2011, l'agent a droit à $10 \times 2,5 j = 25$ jours + 3 jours Président = 28 jours

Exemple 2 : Pour un contrat de 4 mois du 01/09/2010 au 31/12/2010, l'agent a droit à $4 \times 2,5 = 10$ jours + 1 jour Président (fixé pendant la fermeture de Noël) = 11 jours

PROPOSITION :

Dans un souci d'équité entre les différents statuts des personnels de l'UNS, une proposition est faite afin d'aligner les congés des personnels non titulaires sur ceux des titulaires.

Chaque agent non titulaire aura donc droit à 42 jours de congés annuels (pour un contrat à 100% sur la totalité de l'année universitaire) + 3 jours président (si son contrat de travail court pendant la période d'attribution des jours Président).

Exemple 1 : l'agent aura droit dans ce cas non plus à 28 jours (voir situation précédente) mais à $10 \times 3,5 = 35 + 3$ jours Président = 38 jours. **Gain = 10 jours**

Exemple 2 : l'agent aura droit dans ce cas non plus à 11 jours (voir situation précédente) mais à $4 \times 3,5 = 14 + 1$ jour Président = 15 jours. **Gain = 4 jours**

Mme COLL estime que cette proposition n'est pas équitable pour les agents non titulaires. Elle souhaite que ceux-ci bénéficient comme les titulaires de 45 jours dont 3 jours Président.

